

À CONSERVER

Statuts

24-11-2021 / mj

STRUCTURE DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU SEPI

Note préliminaire sur la structure du document

Dans le but de faciliter l'utilisation et d'assurer la compréhension des présents statuts, voici la structure qui a été établie et qui est utilisée dans ce document.

Symbole	Appellation
Chapitre 1 Chapitre 2 etc.	Chapitre
1.1 1.2 etc.	Article
1.1.1 1.1.2 etc.	Clause
1.1.1.1 1.1.1.2 etc.	Alinéa Sert à faire une subdivision qui n'est pas une énumération, lorsqu'il y a plus de trois (3) éléments. L'alinéa est nommé selon sa numérotation.
Texte non précédé de lettre, nombre ou puce	Alinéa (peu importe l'emplacement) Sert à faire une subdivision qui n'est pas une énumération, lorsqu'il y a plus de trois (3) éléments. L'alinéa est nommé selon son ordre, c'est-à-dire 1 ^{er} , 2 ^e , 3 ^e .
Texte précédé d'une lettre a) b) etc.	Paragraphe (peu importe l'emplacement) Sert lors d'une énumération de plus de trois (3) éléments.
•	Puce (peu importe l'emplacement) Sert lors d'une énumération d'au plus trois (3) éléments. Les puces sont nommées selon leur ordre, c'est-à-dire 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e .

Structure inspirée des statuts de la FAE

Organisation et regroupements des clauses

Assemblée générale (AG)	Conseil des personnes délégées (CPD)	Conseil d'administration (CA)
réurrences	réurrences	instances
comités	comités	membres
convention collective	convention collective	comités
budget	budget	organisation du CA
généralités	suivis du CA	budget
	généralités	comptes à rendre
		employés
		alliances